

Directrice de la publication : Béatrice Bulou
Rédaction, conception et réalisation : Mairie de Mundolsheim - Tél : 03 88 20 01 70

Bulletin tiré à 2530 exemplaires
Dépôt légal : mars 2020

MOT DU MAIRE

Mesdames messieurs,
Chers amis,

Ce Mundolsheim infos spécial Covid-19 vous permet à tous d'avoir accès à l'actualité.

Je vous suis reconnaissante pour la mise en œuvre et le respect du confinement. Grâce à votre civisme, nous pourrions nous sortir de cette crise sanitaire. La situation va perdurer et nous menons modestement des actions à notre niveau pour vous aider. Je vous propose d'être attentif à votre voisinage et de ne pas hésiter à passer quelques coups de téléphone pour éviter l'isolement de nos concitoyens.

J'exprime toute ma gratitude à celles et ceux qui nous assurent notre quotidien : boulangers, bouchers, boulangers, petite et grande distribution, services postaux, banques, pharmacie, gendarmerie, professionnels de santé, presse... Je souhaite à celles et ceux qui sont malades un prompt rétablissement.

Prenez soin de vous.

Béatrice Bulou

Le Président de la République s'est exprimé le jeudi 12 mars au soir pour annoncer de nouvelles mesures et recommandations visant à ralentir la progression du Covid-19 en France, et notamment la fermeture des écoles.

Depuis le mardi 17 mars à 12h, un dispositif de confinement est actif en France, et ce jusqu'à nouvel ordre. La Mairie diffuse régulièrement des informations sur le site internet

www.mundolsheim.fr et sur la page facebook de la commune.

Vous trouverez dans ce Mundolsheim infos : la réglementation en vigueur dans le cadre de l'épidémie du Covid-19, des informations pratiques, des idées pour s'occuper sans sortir...

Covid-19

DU CÔTÉ DE LA MAIRIE

Pendant la période de confinement, et afin de protéger au mieux les agents communaux et ainsi éviter la propagation du virus, les services de la Mairie sont organisés de la manière suivante :

- Les agents assurent la continuité de service par télétravail
- La Mairie est joignable par téléphone au 03 88 20 01 70 ou par e-mail accueil@mundolsheim.fr du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h.
- Pour toute urgence (état-civil, cimetières...), un agent se rendra en Mairie sur rendez-vous sont assurés.

Au niveau des services techniques :

- La surveillance des bâtiments et de la voirie publique.
- L'entretien des espaces verts est suspendu.
- Seules les urgences seront traitées avec un maximum de précautions. Si vous constatez des anomalies, des dysfonctionnements que la Mairie devrait traiter en urgence, merci de nous le signaler par téléphone au 03 88 20 01 70.

Pendant cette période, et plus que jamais, merci de respecter les espaces communs.

Respecter les lieux c'est aussi protéger les agents et les élus qui restent mobilisés et à votre écoute.

● ACTUALITÉS

COVID-19 : L'INFORMATION ESSENTIELLE

Depuis le 17 mars, des mesures de confinement doivent être respectées.

Des déplacements réduits et limités au strict nécessaire sont autorisés pour :

- se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible,
- faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés,
- se rendre auprès d'un professionnel de santé uniquement en cas d'urgence,
- se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières,
- faire de l'exercice physique ou promener son animal de compagnie, seul, autour du domicile (dans 1 rayon de 1km et 1 heure maximum).

Pour tous ces motifs, il est nécessaire de télécharger et remplir une attestation de déplacement disponible sur www.interieur.gouv.fr. Pour les déplacements professionnels, un justificatif spécifique est téléchargeable sur ce même site internet. Depuis le 24 mars, il faut désormais indiquer l'heure de sortie sur les documents dérogatoires.

Depuis le 20 mars, l'accès à l'ensemble des parcs, jardins publics, gravières, forêts, plans d'eau, berges, aires de jeux, parcours de santé et terrains de sport urbains est interdit dans l'ensemble des communes du département du Bas-Rhin jusqu'au 15 avril 2020. L'accès aux jardins familiaux reste possible pour les seules nécessités liées aux cultures potagères et dans le strict respect des mesures barrières.

Les forces de l'ordre sont mobilisées, partout dans le département, pour s'assurer du respect des mesures de confinement. En moyenne, 5 000 contrôles sont réalisés quotidiennement. Les infractions à ces règles sont sanctionnées d'une amende de 135€ (375€ pour l'amende majorée – 1500€ en cas de récidive).

Les consignes sanitaires à respecter :

Pour freiner la transmission du virus, il appartient à chacun de mettre en place les mesures barrières recommandées qui sont des gestes simples mais efficaces pour limiter la propagation de l'épidémie :

- se laver les mains régulièrement,
- tousser ou éternuer dans son coude,
- utiliser des mouchoirs à usage unique,
- saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades,
- demeurer à plus d'un mètre d'autrui, éviter les rassemblements, limiter les déplacements et les contacts

Par ailleurs, afin de ne pas saturer le Centre 15 ni les services de secours, les consignes suivantes doivent être respectées :

- si vous présentez des symptômes relevant du coronavirus : restez à domicile, et appelez un médecin avant de vous rendre à son cabinet ou consultez le site maladiecoronavirus.fr
- appelez le 15 uniquement si vos symptômes s'aggravent (difficultés respiratoires),
- pour toute autre situation et information générale, notamment sur les mesures de confinement : appelez le numéro vert national au 0 800 130 00.

SAUVEZ DES VIES
RESTEZ
CHEZ VOUS

●INFOS PRATIQUES

OUVERTURE DES COMMERCES PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT

En cette période particulière de confinement, les commerces de Mundolsheim vous accueillent aux horaires suivants :

Carrefour express : de 10h à 18h du lundi au samedi.
Cora : de 8h30 à 19h du lundi au samedi.

Boucherie-Charcuterie Riedinger-Balzer : de 8h à 13h et de 15h à 18h les lundi, mardi et mercredi / de 7h30 à 13h et de 14h30 à 18h les jeudi et vendredi / de 7h à 14h le samedi.

Boucherie Scherrer : de 7h30 à 13h du lundi au samedi / livraison possible de plats du jour

Boulangerie Aux délices de Mundolsheim : de 5h à 14h du lundi au vendredi / de 5h à 13h le samedi et de 6h à 12h30 le dimanche.

Boulangerie Vaille : de 6h à 14h du lundi au vendredi et de 6h à 15h le samedi.

Tabac-presse : de 8h à 12h et de 15h à 18h du lundi au vendredi. Fermé le jeudi / de 8h à 12h le samedi / de 9h à 12h le dimanche.

Pharmacie : de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h du lundi au vendredi et de 8h30 à 12h le samedi.

*ces horaires sont susceptibles d'être modifiées.

La Poste est fermée mais la distribution des courriers et des colis est assurée sauf le samedi 28 mars, le lundi 30 mars, le mardi 31 mars et le samedi 4 avril.

Privilégiez les services en ligne : envoi de lettres simples ou recommandées, envoyer un colis depuis sa propre boîte aux lettres, imprimer et commander des timbres...

+ d'infos : <https://www.laposte.fr/>



SOUTIEN AUX ENTREPRISES

L'activité de votre entreprise est impactée par le COVID-19 ?

Le gouvernement a mis en place des mesures exceptionnelles de soutien immédiates aux entreprises.

+ d'informations : <https://bit.ly/2J4iOeh> ou sur le site de la Région Grand Est ou de l'Eurométropole.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Le marché hebdomadaire qui a lieu le samedi matin est annulé jusqu'à nouvel ordre.

DÉCHÈTERIES ET COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

- Les déchèteries fixes sont fermées et les déchèteries mobiles annulées depuis le 16 mars 2020.
- La collecte des encombrants sur appel est suspendue depuis le 16 mars 2020 jusqu'à nouvel ordre.
- Les collectes sélectives en apport volontaire sont maintenues dans les conditions habituelles.
- La collecte des ordures ménagères est maintenue.

●SANTÉ

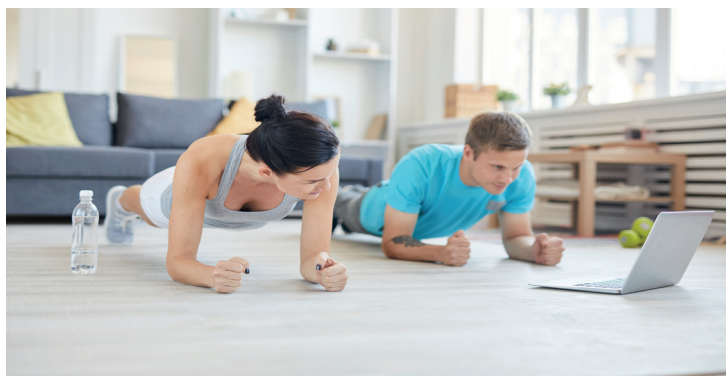
PRATIQUEZ UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE

Ce n'est pas parce qu'on est confiné qu'il faut arrêter toute activité physique, bien au contraire. Il est nécessaire de l'adapter à cette situation exceptionnelle, en maintenant une pratique régulière.

Une pratique minimale d'activités physiques dynamiques est recommandée, correspondant à 1 heure par jour pour les enfants et les adolescents, et à 30 minutes par jour pour les adultes.

Voici quelques réflexes simples à adopter :

- Faites quelques minutes de marche et d'étirements, à l'intérieur ou dans votre jardin, au minimum toutes les 2 heures passées en position assise ou allongée.
- Un challenge intéressant : remplacer une heure de temps passé assis (soit en une fois, soit en plusieurs fois, autant de fois que vous voulez) par une heure d'activité physique (même à faible intensité).
- A domicile, le renforcement musculaire ne nécessite presque aucun matériel. Avec une chaise, des bouteilles d'eau remplies, des escaliers, vous pouvez renforcer toutes les chaînes musculaires de votre corps.
- Nettoyer, astiquer, balayer...les tâches ménagères sont des activités physiques : essayez d'y mettre plus d'énergie que d'habitude, cela renforcera vos muscles et vous fera peut-être transpirer.
- Faire quelques activités qui favorisent l'équilibre : par exemple, lorsque vous vous brossez les dents, vous pouvez essayer de le faire sur une seule jambe.
- Si vous disposez d'une cour ou d'un jardin individuel, rendez-le propice aux activités physiques, ou faites un potager.



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

À :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé par l'article 3 du décret du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire¹ :

☐

Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés².

☐

Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité³ dans des établissements dont les activités demeurent autorisées (liste sur gouvernement.fr).

☐

Consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; consultations et soins des patients atteints d'une affection de longue durée.

☐

Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.

☐

Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.

☐

Convocation judiciaire ou administrative.

☐

Participation à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.

Fait à :

Le : à h
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

¹ Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

² A utiliser par les travailleurs non-salariés, lorsqu'ils ne peuvent disposer d'un justificatif de déplacement établi par leur employeur.

³ Y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces.

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur www.mundolsheim.fr
en vous inscrivant à la lettre d'information ou sur les pages Facebook



DES COURS DE SPORT EN LIGNE

De nombreux coachs sportifs proposent également des cours en ligne, comme Erika, professeur de Zumba à Mundolsheim qui propose des cours de danse en direct sur Facebook les mardi, mercredi et jeudi à 19h. Cela vous intéresse ? Rejoignez son groupe @danse en ligne avec Erika sur facebook. Merci Erika !

PRISE DE MÉDICAMENTS

Le ministre de la santé rappelle que les anti-inflammatoires ne sont pas indiqués en cas d'infection et donc en cas de COVID-19. Ces derniers pourraient être un facteur d'aggravation de l'infection.

L'ARS répond à vos questions au 0800 130 000.

Le 15 reste le numéro d'appel d'urgence uniquement.

● CULTURE

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE L'ARBRE À LIRE EST FERMÉE

La page facebook @bibliotheque l'arbre à lire est mise à jour quotidiennement et la bibliothèque vous propose des coups de cœur, des lectures, des jeux, des podcasts... restez connectés !

L'ÉCOLE INTERCOMMUNALE DE MUSIQUES RAVEL ASSURE DES COURS EN LIGNE

L'école de musique assure la continuité pédagogique et propose des cours en ligne. Gardez le contact avec vos professeurs.



S'EN SORTIR SANS SORTIR

La commune de Mundolsheim vous propose, via sa page facebook, des trucs et astuces, des conseils et des idées pour vous occuper sans sortir. Il y en a pour tous les goûts et pour tous les âges.

Si à votre niveau vous avez une compétence ou un talent à partager, vous êtes créatif ou vous avez des suggestions, n'hésitez pas à nous le faire savoir en message privé ou par mail à communication@mundolsheim.fr.

● ENFANCE & JEUNESSE

OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE LA CRÈCHE

La commune de Mundolsheim, en partenariat avec la commune de Lampertheim, met en place un accueil pour les enfants de 0 à 3 ans dont les parents sont indispensables à la gestion de la crise sanitaire en cours à communication@mundolsheim.fr.

Un groupe de 10 enfants maximum peut être accueilli au service d'accueil collectif – 56 rue du Général de Gaulle à Mundolsheim.

Pour en savoir plus, contactez Valérie Hollande, directrice de la petite enfance : petite.enfance@mundolsheim.fr



LES SERVICES ENFANCE ET JEUNESSE SONT FERMÉS

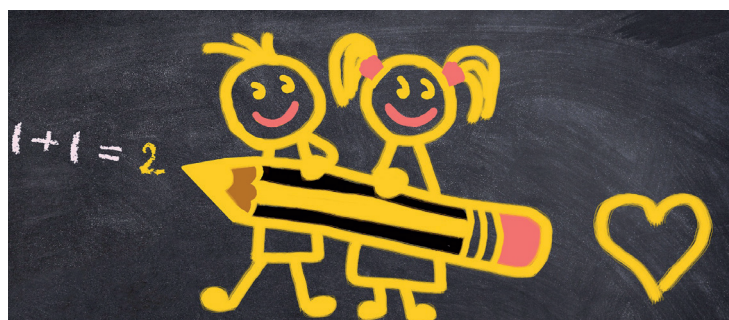
Les responsables et animateurs en profitent et concoctent un super programme pour vos enfants pour l'après-confinement et les vacances de cet été.

INSCRIPTIONS RENTRÉE SCOLAIRE 2020

Les inscriptions des enfants nés en 2017 prévues initialement fin mars et début avril sont reportées à une date ultérieure.

CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Depuis le lundi 16 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre, les écoles sont fermées. La continuité pédagogique est assurée, c'est-à-dire que les enseignants mettent en place l'école à distance. Mais en tant que parents, on ne s'improvise pas enseignant... alors retrouvez quelques astuces pour rythmer vos journées sur www.mundolsheim.fr / rubrique Actualités.



● SOLIDARITÉ

DON DE MASQUES

Vous êtes professionnel – hors secteur médical - et vous disposez de masques chirurgicaux ? La pharmacie de Mundolsheim est en attente de masques pour le personnel soignant et les malades. Vous pouvez déposer vos dons à la pharmacie du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h ou le samedi de 8h30 à 12h00.

Adresse : Pharmacie Lossel – 7 rue du Général Leclerc à Mundolsheim.

La Mairie de Mundolsheim disposait encore de masques FFP2 datant de l'épidémie H1N1. Ces derniers ont été distribués aux médecins généralistes de Mundolsheim ainsi qu'à l'Agence Régionale de Santé, pour les établissements prioritaires.



NOS AINÉS, UNE PRIORITÉ

Les élus et les services de la mairie ont recensé toutes les personnes de plus de 80 ans et les personnes isolées de la commune. Vous avez envie d'apporter votre aide pour soutenir ces personnes en prenant simplement de leurs nouvelles, en les informant de l'actualité ou en leur faisant quelques courses ? Faites-vous connaître auprès de : ccas.scolaire@mundolsheim.fr. De la même manière, si vous connaissez quelqu'un en difficulté, faites-le nous savoir après avoir obtenu son accord.

TOUS CONFINÉS, TOUS SOLIDAIRES

Depuis le premier jour de confinement lié à l'épidémie du COVID-19, les Français se retrouvent à 20h à leur fenêtre pour applaudir les médecins, aides-soignants, infirmiers, et l'ensemble du personnel des hôpitaux qui luttent pour soigner les patients atteints du Covid-19. Une initiative née en Italie qui s'est étendue au monde entier via les réseaux sociaux notamment.

A Mundolsheim, certains quartiers se mobilisent déjà, alors rendez-vous tous les soirs à 20h pour rendre hommage à nos soignants !



RESTEZ INFORMÉS !

Les informations présentes dans ce Mundolsheim infos ont été collectées jusqu'au 25 mars 2020, date à laquelle il a été imprimé. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'actualité nationale.

Retrouvez toutes les actualités de la commune :

Site internet : www.mundolsheim.fr

Facebook : Commune de Mundolsheim

Retrouvez toutes les actualités sur le COVID-19 :

Site du Gouvernement :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Site du ministère des Solidarités et de la Santé :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Site de Santé publique France :

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-situation-epidemiologique-internationale>

